

**DELIBERATION**  
**DU**  
**CONSEIL MUNICIPAL DE**  
**THORIGNE FOUILLARD**

**SEANCE DU 19 AVRIL 2021**

**L'an deux mil vingt et un, le lundi dix-neuf avril à vingt heures trente minutes, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle du Conseil municipal en séance non publique. La séance a été intégralement retransmise en direct sur youtube. Elle est disponible sur le site de la commune.**

**Date de convocation :** **Présents :** Mesdames, Messieurs BONNAFOUS Catherine, BOULEAU Jocelyne, DA CUNHA Manuel, DEGUILLARD Julie, GEZEQUEL Damien, GROSEIL-MOREAU Arlette, JOUAULT Jaroslava, LE GUENNEC Jean-Michel, LEFEUVRE Gaël, LEJOLIVET Bertrand, LETENDRE Christophe, MAHÉO Aude, MÉTAYER Chrystèle, NOULLEZ Sébastien, PIERRE Frédéric, POINTIER Vincent, POINTIER Virginie, SIMON Didier, SOUQUET Eric, THÉRAUD Carine, TORTELLIER Laëtitia, VALLÉE Priscilla, VAN CAUWELAERT Damien, VILLARET Caroline

Mardi 13 avril 2021

**Affichage :**

Du mercredi 21 avril  
au lundi 21 juin 2021

**Nombre de  
Conseillers en  
exercice : 29**

**Procurations de vote et mandataires :** Mme ANDRÉ-SABOURDY Isabelle ayant donné pouvoir à Mme MAHEO Aude, M.BARD Denis ayant donné pouvoir à Mme JOUAULT Jaroslava, Mme PEROT Marlène ayant donné pouvoir à M.LEFEUVRE Gaël, M.RAOUL Gérard ayant donné pouvoir à Mme JOUAULT Jaroslava, M.STRULLU Gérard ayant donné pouvoir à M.LEFEUVRE Gaël

M.Jean-Michel LE GUENNEC est nommé secrétaire de séance.

Mme Anaïs GORIN, Directrice Générale des Services, assure la fonction de secrétaire auxiliaire.

Le Conseil constate que les dispositions législatives concernant la convocation (en date du 13 avril 2021) et la note explicative de synthèse sur les affaires soumises à délibération ont bien été remplies.

**53-2021 - VCEU pour l'abandon du projet de voie de contournement de la ZAC de la Vigne**

Considérant l'Accord de Paris signé le 12 Décembre 2015 lors de la COP 21,

Considérant le Pacte vert européen ou « European Green Deal » présenté par la Commission Européenne,

Considérant la Stratégie Nationale Bas Carbone (SNBC) développée dans le décret N° 2020-457 du 21 Avril 2020, où il est indiqué une trajectoire de baisse des émissions du secteur transport de 128 à 94 millions de tonnes CO2 éq / an d'ici à 2030,

Considérant que l'objectif principal du Plan de Déplacements Urbains (PDU) de Rennes Métropole approuvé en Janvier 2020 est de développer des offres alternatives à la voiture solo (article L1214-2 du Code des Transports – diminution du trafic automobile),

Considérant que l'étude d'opportunité d'une ligne de Tram bus entre Via Silva – Cesson-Sévigné et la commune de Thorigné-Fouillard a été présentée en Novembre 2019 au conseil de Rennes Métropole,

Considérant l'étude de faisabilité en cours d'une ligne de Trambus entre ViaS commune de Thorigné-Fouillard,

Considérant l'objectif du PDU de passer à 9 % de part modale du vélo dans les déplacements et à 16 % de la part modale des transports collectifs,

Considérant la création d'une seconde ligne de bus sur la commune de Thorigné-Fouillard (ligne 83) à compter de la mise en service de la seconde ligne de Métro (ligne B),

Considérant le projet du Réseau Express Vélo entre l'allée du Clos Corbin à Thorigné-Fouillard et la station de métro Via Silva,

Considérant le Plan de Protection de l'Atmosphère de Rennes Métropole,

Considérant le Plan Climat Air Energie Territorial de Rennes Métropole,

Considérant le transfert de la compétence voirie à Rennes Métropole (Loi NoTRE),

Il est souhaité l'annulation du projet de voie de contournement de la ZAC de la Vigne.

En contrepartie, il sera demandé de réorienter ces crédits vers la création d'un plan de déplacement communal, la sécurisation de l'avenue Irène Joliot Curie et du carrefour de l'Omélais, et la requalification de la rue Nationale.

**Après en avoir délibéré, C.BONNAFOUS, C.VILLARET, J.M.LE GUENNEC, S.NOULLEZ, M.DA CUNHA, B.LEJOLIVET et P.VALLÉE ne prenant pas part au vote, et par 22 voix POUR, le conseil municipal décide l'adoption du vœu pour l'abandon du projet de voie de contournement de la ZAC de la Vigne.**



**Pour extrait conforme,  
Le Maire,  
Gaël LEFEUVRE**